

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N° DEL089-22

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, Y. VINCENT et MM. J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Jean PAVAN en date du 29 novembre 2022)
M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 décembre 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 décembre 2022)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 8 décembre 2022)
M^{me} JACCOUD Gisèle (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 22 novembre 2022)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 8 décembre 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Yvette VINCENT, en date du 8 décembre 2022)
M. QUENARD Daniel (pouvoir à Alix HUBERT, en date du 7 décembre 2022)
M^{me} SAUNIER-CAILLY Sylvie (pouvoir à Naziha BOUYIRI, en date du 8 décembre 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 1^{er} décembre 2022)

Monsieur Jean PAVAN et Monsieur Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Signature du marché relatif à la fourniture de chaleur renouvelable produite en majorité à partir de bois pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire d'un ensemble de bâtiments communaux.

Rapporteur : Vincent MERCIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire, en deux tranches distinctes, sur le site du clos d'Espiès, l'utilisation d'énergies faiblement émettrices en gaz à effet de serre est privilégiée.

Pour répondre à cet objectif, les études réalisées par la collectivité ont abouti au choix d'une solution intégrant l'installation d'une chaufferie bio masse et la création d'un mini réseau de chaleur. L'installation sera destinée à pourvoir aux besoins du futur bâtiment mais également à ceux des sites de la Maison de la Petite enfance, du clos d'Espiès, des ateliers techniques, des garages et des bureaux du Centre technique municipal.

Dans ce contexte, un appel d'offres relatif à la fourniture de chaleur renouvelable en majorité à partir de bois pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments pré-cités et la prise en charge de l'installation liée a été publié. Le marché comporte un seul lot.

Un contrat de fourniture de chaleur peut intégrer des travaux si ceux-ci représentent moins de 15 % du montant global du marché sans impératif de recours au contrat spécifique de concession, ce qui est le cas pour ce projet.

Compte-tenu de ces éléments et en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, la procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert.

Le 19 septembre 2022, un avis d'appel public a été publié sur le site internet de la ville de Gières, sur le profil acheteur de la collectivité, au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ainsi que dans les annonces légales de l'Essor de l'Isère.

La date limite de remise des offres était fixée au 10 octobre 2022 à 14h00. Une offre a été remise par le groupement conjoint d'entreprises suivant :

- **FORESTENER (mandataire solidaire)**, 19 rue du printemps - 73100 Aix les Bains,
- **EEPOS**, 43 avenue du comte vert - 73000 Chambéry,
- **HARGASSNER**, ZAC Grenoble Air Parc – 38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs,
- **SADE**, agence de Grenoble – 108 rue des alliés – 38029 Grenoble CEDEX 2,
- **IDEX ENERGIES**, ZI de la tuilerie – 38170 Seyssinet-Pariset,
- **ABSRA SAS**, INEED Rovaltain TGV – 1 rue Marc Seguin – 26300 Alixan,
- **SEGMENT ARCHITECTES**, ZAC le héron – 597 route des Bons Prés – 73110 La Croix de La Rochette.

La décomposition du prix global et forfaitaire jointe à l'offre du groupement s'élève à 57 890 € HT par an, dont 34 400 € HT pour la partie forfaitaire de l'offre et 23 490 € HT pour la partie proportionnelle (soit 58 € HT par MWh d'énergie pour 405 MWh par an), pour une durée des études et de construction de 12 mois à compter de la notification et de 240 mois d'occupation du domaine public pour la fourniture de chaleur.

Réunie en séance du 8 décembre 2022, la commission d'appel d'offres (CAO) a pris connaissance de l'analyse de l'offre proposée par le groupement d'entreprises et, au vu de cette analyse, a rendu son avis comme suit :

- Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, la CAO a décidé de l'admission de la candidature du groupement dont l'entreprise FORESTENER est le mandataire solidaire.
- Au vu du rapport d'analyse de l'offre reçue, la CAO a décidé d'attribuer le marché public au groupement dont l'entreprise FORESTENER est le mandataire solidaire pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres, pour un montant global et forfaitaire de 57 890 € HT par an.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché de fourniture de chaleur énergie bois avec le groupement dont l'entreprise FORESTENER est le mandataire solidaire pour un montant global et forfaitaire de 57 890 € HT par an et de procéder à la mise au point en vue de sa notification.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 21 voix pour, 2 contre et 6 abstentions (dont Pierre Verri qui ne prend pas part au vote).

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 décembre 2022.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

Délibération publiée le : **20 DEC. 2022**